

PROVINCE DE QUÉBEC - MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement décrit ci-après :

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 11 juillet 2022, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro **22-2022** modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les activités temporaires d'extraction de sable à des fins agricoles dans la zone AT-3 et d'agrandir la zone AT-3 à même la zone AF-4.
2. Une **assemblée publique de consultation aura lieu le 21 juillet 2022, à 18h00**. Au cours de cette assemblée, le maire ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ces premiers projets de règlement et le projet de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets. L'assemblée se tiendra au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception.
3. Le premier projet de règlement 22-2022 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Certaines dispositions concernent l'ensemble du territoire et certaines dispositions concernent particulièrement la zone AT-3. L'illustration de cette zone peut être consultée au bureau de la Municipalité.
4. Ce premier projet de règlement **peut être consulté** au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :
<https://municipalite.laconception.qc.ca/reglements-durbanisme/>.

Donné à La Conception, ce 12 juillet 2022.

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière